



**L'AEAFFB, acteur majeur dans l'accompagnement des Opérateurs Économiques de la Filière Forêt-Bois**

Magazine

# Forêt-Bois



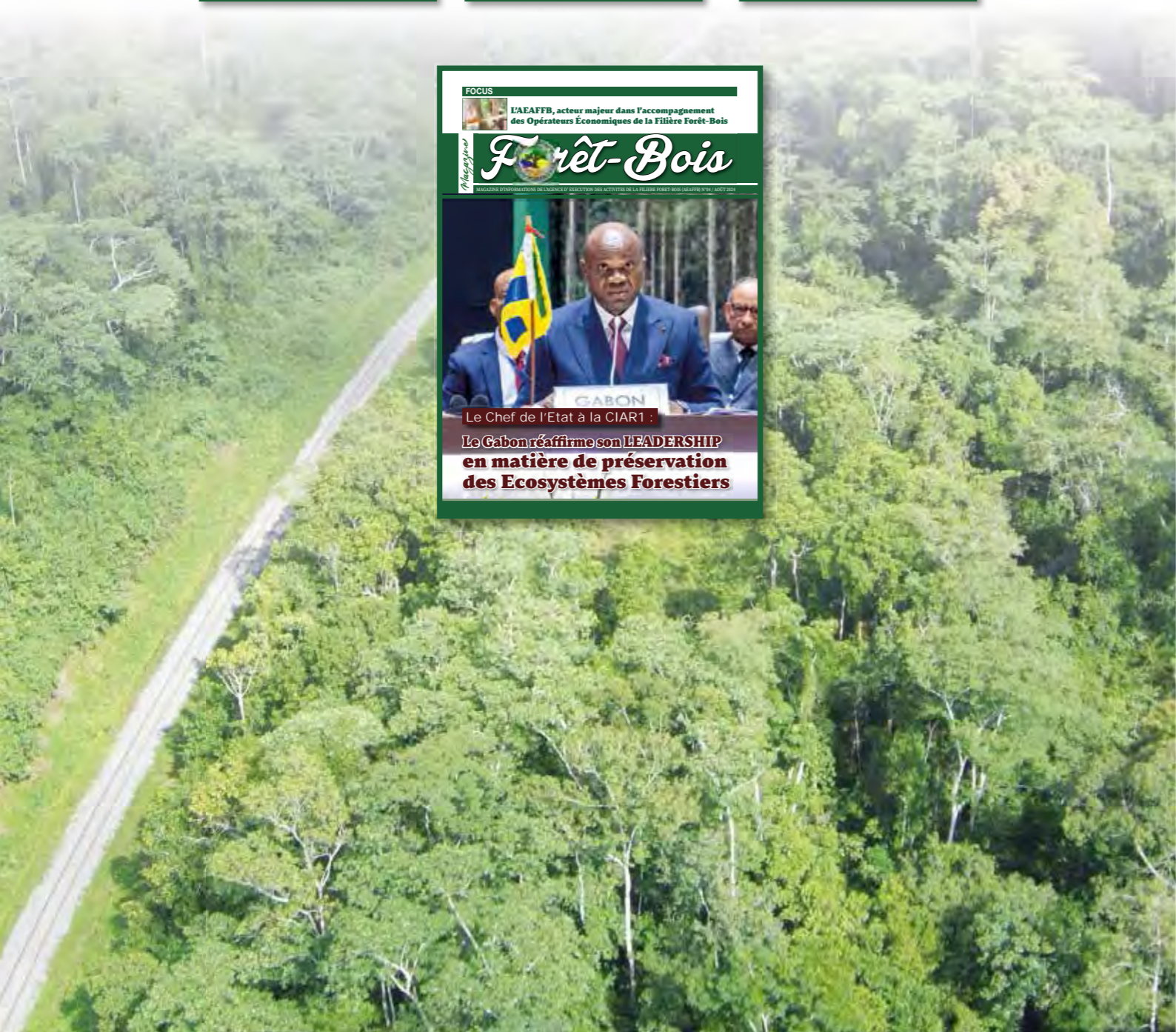
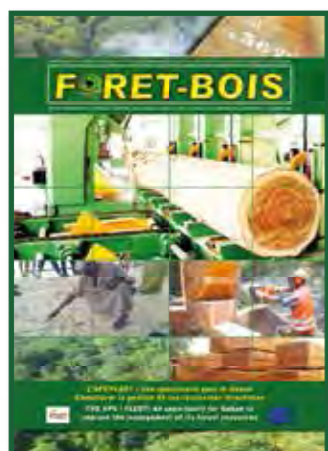
MAGAZINE D'INFORMATIONS DE L'AGENCE D' EXECUTION DES ACTIVITES DE LA FILIERE FORET-BOIS (AEAFFB) N°04 / AOÛT 2024



**Le Chef de l'Etat à la CIAR1 :**

**Le Gabon réaffirme son LEADERSHIP en matière de préservation des Ecosystèmes Forestiers**





*“ À ce jour, le Gabon assume et il continuera d’assumer ses engagements envers la planète. Nous avons 16 000 hectares à reboiser et 168 000 hectares à restaurer. J’invite de ce fait chaque État au respect de ses obligations.”*

**Président de la Transition, Président de la République,  
Chef de l’Etat, Général de Brigade Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**





Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois  
 Quartier Bas de Gué Gué BP : 12278 Libreville  
 (Gabon)-Tél : +24101442583  
 Email : contact@agence-foretbois.com  
 Site Web : www.agence-foretbois.com

## EQUIPE DU JOURNAL

### Directeur de la Publication

Directeur Général de l'Agence  
 d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois  
**Colonel Alain Serge EDOU MVE**

### Directeur délégué de la Publication

Directeur Général Adjoint de l'Agence  
 d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois  
**Professeur Pierre ONDO MEBIAME**

### Rédacteur en chef éditorial

Directeur de la Communication de l'Agence  
 d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois  
**Axel Louis François MENEST ANTCHOUET**

### Comité de Rédaction

**Alain Fernand SAUTTAH**  
**Colonel René Hubert MBOUKOU**  
**Colonel Lucien BOUSSOUGOU**  
**Stéphane BILLE**  
**Christian TCHEMAMBELA**  
**Davy Narcisse MENDONG**  
**Mathias NSOME**  
**Emile ANDONG EBOME**  
**Alain MOUNDOUNGA**

### Collaborations

**Communication Présidentielle**  
**Ministère des Eaux et Forêts**  
**Ministère de l'Economie et des Participations**  
**Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG) Zerp Nkok**  
**Forêt Ressources Management (FRM)**  
**GSEZ**

### Photographe

**Yohann NGOMA**

### Conception et Impression

**MRG.COM / Tél : +241 66 78 15 95**  
**ASASH CONSULTING / Tél : +241 77 68 36 20**

### Tirage

**1000 Exemplaires**

## Sommaire

|   |   |
|---|---|
| Mot du Ministre.....  | 5 |
| Editorial.....  | 7 |
| Le Chef de l'Etat à la CIARI : le Gabon réaffirme son leadership en matière de préservation des écosystèmes forestiers..... | 9 |

### ACTUALITES

|   |    |
|---|----|
| Préparatifs du défilé militaire pour le 17 août 2024 : Le Ministère des Eaux et Forêts participe pour une première aux exercices grandeur nature..... | 11 |
|---|----|

|   |    |
|---|----|
| Formation à l'identification des essences forestières sur produits transformés, au mesurage et au classement des sciages..... | 11 |
|---|----|

|  |    |
|--|----|
| Une nouvelle équipe managériale aux commandes de l'AEAFFB..... | 13 |
|--|----|

|  |    |
|--|----|
| L'Agence au plus près des Opérateurs économiques de la Filière Bois..... | 13 |
|--|----|

|  |    |
|--|----|
| RFM et AEAFFB : Un partenariat innovant pour le reboisement..... | 14 |
|--|----|

|  |    |
|--|----|
| AEAFFB joue sa partition dans le projet «MOVINGUI» ..... | 15 |
|--|----|

|  |    |
|--|----|
| Signature du Contrat Annuel de Performance 2024 entre l'AEAFFB et l'Etat Gabonais..... | 15 |
|--|----|

|   |    |
|---|----|
| Participation de l'AEAFFB aux missions de vérification de la conformité du protocole d'inventaire d'aménagement des CPAETS..... | 17 |
|---|----|

### A LA UNE

|  |    |
|--|----|
| Reboisement : la mise en oeuvre du Partenariat RFM GSEZ ET L'AEAFFB..... | 18 |
|--|----|

|   |    |
|---|----|
| SNBG et AEAFFB : Signature de conventions dans le cadre de la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts ..... | 19 |
|---|----|

|  |    |
|--|----|
| Industrie du bois : Amélioration de 10% de l'activité au 1er trimestre 2024..... | 21 |
|--|----|

### FOCUS

|  |    |
|--|----|
| L'AEAFFB, acteur majeur dans l'accompagnement des Opérateurs économiques de la filière Forêt-Bois..... | 22 |
|--|----|

|  |    |
|--|----|
| Un service adapte de sous-traitance offert par l'AEAFFB aux Concessionnaires Forestiers et aux Industriels du Bois installés au Gabon..... | 24 |
|--|----|

### COMMUNIQUE



## MOT DU MINISTRE



**L**a République Gabonaise accorde une importance majeure au développement de son économie forestière qui détient une exceptionnelle réserve de bois. Étant autrefois un exportateur important de bois en grume, le pays a amorcé, depuis 2010, une profonde mutation de son secteur forestier pour mieux valoriser son potentiel et tirer une plus-value.

L'interdiction d'exportations de grumes décidée au cours de cette période a eu pour corolaire, le développement d'une filière locale de transformation de bois. Notamment grâce à la mise en place de la Zone d'Investissement Spéciale (ZIS) de Nkok. Dix ans après son lancement, cette politique a enregistré des résultats socioéconomiques significatifs. Portées

par le dynamisme de la ZIS, les exportations gabonaises de produits de bois ont connu un bond significatif depuis 2010, tout comme le nombre d'emplois dans le secteur. Plus impressionnant encore, le pays y est devenu l'un des leaders africains, et un acteur mondial majeur, des segments du bois scié et du placage.

Malgré ces résultats probants, le Gouvernement de la Transition envisage aujourd'hui poursuivre les efforts allant dans le sens d'augmenter la contribution du secteur forestier dans le PIB. Les domaines d'amélioration de sa filière bois sont en effet nombreux, notamment au niveau de l'amont forestier en phase de transformation. Comme indiqué dans le Plan National de Développement de la Transition (PNDT), Ils doivent faire l'ob-

jet d'un important travail de réalisation d'optimisation des forêts, afin de tendre vers les exigences de légalité, de traçabilité, de certification et d'amélioration de gestion des forêts communautaires. Le même travail de réalisation d'optimisation devrait également être fait en vue du maintien de l'intégrité de l'écosystème forestier amplifié par des programmes de plantations à grande échelle et la lutte contre l'exploitation forestière illégale.

La filière de transformation locale quant à elle, déjà performante doit monter en puissance pour créer toujours plus de valeur ajoutée pour les produits bois Gabonais. Enfin, une campagne de marketing international doit être menée pour développer l'image de la marque Gabon et soutenir les exportations de ses produits de bois.

Ces objectifs, certes ambitieux mais réalistes, visent à renforcer le leadership du Gabon au niveau international et faire de son bois une valeur sûre à travers le monde. Ainsi, un produit fabriqué en bois gabonais sera-t-il reconnu pour sa qualité et son impact positif en termes de durabilité, d'émissions carbone, de respect de la biodiversité et de progrès social. Ceci permettra de constituer l'une des économies forestières les plus importantes au monde.

En somme, le chemin à parcourir reste long. De ce fait, le gouvernement de la Transition conduit par son Excellence **Raymond NDONG SIMA** ne ménagera pas ses efforts pour poursuivre la mutation de la filière forêt-bois. Nous appelons en conséquence tous les autres partenaires de la filière qui participent à cette grande aventure de promotion de la filière forêt-bois à se joindre à nous.

**Maurice NTOSSUI ALLOGO,**  
**Général de Brigade, Ministre**  
**des Eaux et Forêts**



*Vers une approche plus centrée sur l'appui aux opérateurs forestiers.*



parmi les principales, est l'appui aux opérateurs de la filière forêt-bois. La dynamique impulsée par les nouvelles Autorités a pour unique objectif, de booster la contribution de la filière au Produit Intérieur Brut.

La présente publication, renouer le fil qui a été interrompu et qui a toujours consisté à informer, montrer le renforcement des acquis de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois et surtout, maintenir le contact entre les différents acteurs de cette filière. Elle met à votre disposition les récents développements de l'actualité de la filière bois, du Ministère des Eaux et Forêts, à l'AEAFFB et chez les opérateurs économiques. Elle fait également écho de la nouvelle approche

implémentée par l'Agence, centrée particulièrement sur l'appui aux opérateurs de la filière.

**N**ous revoilà ! C'est vraiment le cas de le dire. Des années durant, la publication du Magazine avait du plomb dans ses ailes. C'est ce qui a justifié notre absence sur l'échiquier de la presse nationale et internationale. Comme le roseau, nous n'avons fait que plier sans pour autant rompre. L'espoir qui nous a toujours animé n'a pas été vain.

Pour mémoire, l'AEAFFB a été créée par Décret N°1400/PR/MEF du 06 décembre 2011. Bras séculier du Ministère des Eaux et Forêts, elle a pour mission principale de contribuer à la promotion des activités de la filière forêt-bois en assurant un appui technique et des conseils, notamment en matières d'inventaire forestier, d'aménagement forestier, de reboisement, de certification forestière, de traçabilité des produits forestiers et de veilles économique, politique et stratégique.

La preuve, nous voici de nouveau parmi vous cette année 2024, annonce de bienfaits contenus dans les réformes engagées par le Comité de Transition de Restauration des Institutions (CTRI) dans le secteur forestier. Celles-ci sont contenues dans le Plan National du Développement de la Transition (PNDT) et certaines actions prioritaires sont en train d'être mises en oeuvre par la nouvelle équipe de l'Agence d'Exécution des Activités de la filière Forêt-Bois (AEAFFB). L'une d'entre elles,

**Agréable et Bonne lecture à toutes et à tous.**

*Colonel Alain Serge EDOU MVE, Directeur Général.*





# LE REBOISEMENT

## Une mission noble de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois.

*Adressez-vous à nos services pour tout projet concernant les travaux de reboisement.*



## Le Chef de l'Etat à la CIAR1 : le Gabon réaffirme son leadership en matière de préservation des écosystèmes forestiers



*Brice Clotaire Oligui NGUEMA prononçant son allocution lors des travaux en huis-clos des chefs d'Etat et de gouvernement lors de la 1<sup>re</sup> Conférence sur l'Afforestation et le Reboisement, le 05 Juillet 2024 à Brazzaville.*

**L**a 1ère Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement (CIAR1) s'est tenue avec succès à Brazzaville, entre le 2 et le 5 juillet 2024. Elle a rassemblé des experts mondiaux, des décideurs politiques et des représentants des industries pour discuter des défis et des opportunités liées à l'afforestation et au reboisement. Cet événement crucial a mis en lumière les besoins urgents de nouvelles plantations pour répondre à la demande croissante en bois et à la nécessité de protéger les forêts naturelles existantes.

Cette première Conférence Internatio-

nale sur l'Afforestation et le Reboisement CIAR est une initiative issue de la COP 27 dans le cadre de la Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation et du Reboisement (DAMAR).

Un des objectifs de cette rencontre est de solliciter l'inscription de la Décennie Africaine et Mondiale de l'Afforestation dans l'Agenda des Nations Unies en septembre 2024, au moyen d'une Déclaration Mondiale sur l'Afforestation et le Reboisement (DAMAR).

Dans l'optique de la DAMAR, il fallait créer du contenu scientifique et obtenir un consensus politique autour d'un en-

semble d'axes stratégiques permettant de déployer des programmes d'Afforestation et Reboisement ambitieux dans le monde.

Aussi, un comité international composé de pays membres des Nations Unies a été mis en place, et la CIAR1 s'inscrit dans cette dynamique.

A cette grande messe sur l'afforestation et le reboisement (CIAR1) à Brazzaville au Congo, Brice Clotaire Oligui Nguema a réitéré l'engagement du Gabon en faveur de la préservation de l'environnement. Au cours du huis clos avec les chefs d'États et de Gouvernements, Il a





appelé l'assistance à s'engager fortement contre la destruction des forêts et invité chacun au respect de ses obligations. Puis, a rappelé la place importante qu'occupe le Gabon, son pays, en matière de protection de l'environnement. « Si la déforestation est l'acte par lequel de nombreux États procèdent à la destruction de leurs forêts, l'afforestation et le reboisement quant à eux constituent les processus de reconstitution et de création de celles-ci. C'est pourquoi au regard des menaces climatiques qui pèsent sur notre terre, l'afforestation et le reboisement apparaissent comme une question indispensable à la riposte que les États doivent apporter face au changement climatique », aurait-il indiqué.

Selon le président gabonais, le statut de pays à haute couverture forestière et à faible taux de déforestation conféré son pays, traduit le respect de celui-ci dans ses engagements en matière de préservation des écosystèmes. « Je voudrais rappeler le rôle primordial que joue les forêts du Bassin du Congo dans la redynamisation du système climatique mondial et dans la préservation de la biodiversité. Sans nos forêts, les effets déjà visibles des dommages écologiques seraient encore plus virulents », aura-t-il rappelé avant de poursuivre : « à ce jour, le Gabon assume et il continuera d'assumer ses engagements envers la planète. Nous avons 16 000 hectares à reboiser et 168 000 hectares à restaurer. J'invite de ce fait chaque État au respect de ses obligations ».

Tout en reconnaissant les efforts des précédentes initiatives et tenant compte de la nécessité de renforcer les cadres institutionnels et organisationnels au niveau mondial et régional dédiés à l'afforestation et au reboisement et à leurs enjeux socio-économiques et écologiques, la CIAR1 a tout de même souligné le déficit important de ressources financières en faveur de la gestion durable des forêts. Aussi, au nombre des résolutions prises à l'issue des travaux, l'on note la détermination pour les États de travailler ensemble pour un avenir durable où les forêts, en tant que poumons de la planète, continueraient à soutenir la vie et le bien-être de toutes les espèces

### Bon à Savoir :

#### Les sept (7) recommandations du CIAR1

1. Renforcer la coopération internationale : Encourager une collaboration accrue entre les nations et initiatives pour partager les meilleures pratiques et les technologies.
2. Mettre en œuvre les politiques et les cadres réglementaires : Élaborer des politiques régionales et nationales favorisant les boisements et reboisements, incluant des incitations fiscales et des cadres réglementaires robustes.

3. Soutenir le financement durable et innovant : Mobiliser des financements à grande échelle, y compris la finance carbone, les partenariats public-privé (PPP), les paiements pour services environnementaux et tout autre financement vert.

4. Intégrer les communautés locales et les populations autochtones : Inclure les communautés locales et les populations autochtones dans les projets de reboisement, en leur accordant les ressources nécessaires et les meilleures techniques de plantation.

5. Promouvoir les solutions basées sur la nature : Encourager les plantations forestières, agroforestières et autres solutions naturelles et abordables comme alternatives à la production de biens et services, de bois-énergie et de bois d'industrie.

6. Suivre et évaluer les progrès : Mettre en place des systèmes rigoureux nationaux, régionaux et globaux pour suivre les progrès.

7. Instaurer une distinction honorifique «DAMAR» : Créer une distinction honorifique pour gratifier un pays, une organisation ou une personnalité ayant oeuvré de manière significative dans le cadre de l'afforestation, du reboisement et de la lutte contre la déforestation.



## Défilé militaire An 64 : 1<sup>ère</sup> participation du Ministère des Eaux et Forêts dans l'unité grandeur nature



Le Colonel Alain Serge EDOU MVE et les agents de l'AEAFFB participant au défilé

**L**a célébration le samedi 17 Août 2024 du 64<sup>e</sup> anniversaire de l'accession du Gabon à la souveraineté internationale dans une période exceptionnelle : la Transition.

Elle a été commémoré sous le thème : « Coup de la Libération du 30 août 2023, Une Opportunité Pour Notre Essor Vers la Félicité ». Celle-ci a été notamment marquée par le somptueux défilé militaire qui s'est déroulé sur le boulevard de l'indépendance.

Ce défilé dans l'unité grandeur nature, a vu la première participation des personnels paramilitaire des Eaux et Forêts avec toutes les entités concernées de l'Administration des

Eaux et Forêts notamment l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB). Ces entités ont répondu présentes à l'appel, démontrant ainsi leur engagement et leur dévouement pour la réussite de ce défilé.

Les participants se sont investis avec sérieux et détermination, assurant ainsi un défilé mémorable, à la hauteur des attentes de la population gabonaise.

En somme, le défilé du 17 août 2024 a été un moment fort, symbole de l'unité et de la fierté nationale, mettant en lumière le talent et le professionnalisme du corps paramilitaire des Eaux et Forêts.

### Formation à l'identification des essences forestières sur les produits transformés, au mesurage et au classement des sciages



**S**ous la supervision du ministre des Eaux et Forêts, le général Maurice Ntossui Allogo, un atelier de formation à l'identification des essences forestières sur produits transformés a été organisé conjointement avec le concours de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) et l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) du 15 avril au 4 mai 2024.

Cet atelier de formation à l'identification des essences forestières notamment au mesurage et au classement des bois sciés visait à renforcer les capacités techniques des agents des Eaux et Forêts (57 agents au total) dont, ceux de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois et la Direction Générale des Douanes (30 agents au total) en vue d'améliorer l'efficacité du suivi et du contrôle de la production de bois et l'exportation des produits forestiers transformés.

Pour mémoire, cette activité s'inscrit dans le cadre du Projet Appui à la Filière Forêt-Bois soutenu par l'Accord de Conversion de Dettes, signé par la France et le Gabon en 2008 et dont les fonds sont réservés au financement de projets contribuant à la gestion durable des écosystèmes forestiers gabonais.





**LA FORET  
AMELIORE LA  
VIE SUR TERRE,  
GERONS-LA  
DURABLEMENT.**



## Une nouvelle équipe managériale aux commandes de l'AEAFFB



Ici, la nouvelle équipe de l'Agence

destinées de l'Agence. Il s'agit notamment d'un nouveau Directeur Général, le Colonel Alain Serge EDOU MVE qui succède à David INGUEZA et d'un nouveau Président du Conseil d'Administration, le Professeur Juste BOUSSIENGUET qui remplace Jean Félix MOULOUNGUI. A l'issue d'un autre conseil des Ministres, tenu le 08 Novembre 2023, le Professeur Pierre ONDO MEBIAME, quant à lui a été nommé Directeur Général Adjoint ; un poste non pourvu depuis la création de l'Agence.

A la cérémonie d'installation des promus, le Général Maurice NTOSSUI ALLOGO, Ministre des Eaux et Forêts a indiqué la grande importance que les Autorités de la Transition accorde à la restauration des Institutions de la République, dont fait partie l'Agence d'Exécution des Activités de la filière Forêt-Bois. « Cette nouvelle équipe managériale a pour mission de redonner à cette institution toute sa grandeur », aurait-il a indiqué en substance.

Bon vent donc à celle-ci.

Une nouvelle ère s'ouvre à l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB). Elle est portée par des nominations issues du Conseil de ministre du 19 octobre 2023. Il est ainsi question d'une nouvelle équipe managériale qui préside désormais aux

## L'Agence au plus près des opérateurs économiques de la filière bois

Après son installation, la nouvelle équipe managériale de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois a initié une série de rencontres de prise de contacts avec les syndicats des professionnels de la filière bois à la fin de l'année 2023.

Ces rencontres avaient pour but de présenter la nouvelle vision de l'Agence, centrée sur l'appui technique et les conseils à dispenser aux opérateurs économiques de la filière en vue d'aboutir à la mise en place d'un cadre de collaboration définissant les responsabilités et engagements des parties pour un meilleur développement de celle-ci.

Ce furent des échanges fructueux au cours desquels plusieurs sujets ont été évoqués, notamment ceux relatifs à l'amélioration des rapports entre les parties, aux missions de l'Agence et à ses différents axes d'intervention possibles au sein de leurs entreprises, ainsi qu'aux attentes exprimées par les entreprises auprès d'elle ; celle-ci se montrant prête à accompagner



Vue des participants aux rencontres de prise de contacts avec les syndicats des professionnels de la filière bois

les entreprises du secteur dans le cadre d'une collaboration fructueuse pour une filière-bois plus forte.



## RFM et AEAFFB : Un partenariat innovant pour le reboisement



Signature d'un protocole d'accord entre RFM et l'AEAFFB

**L**e directeur général de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB), le Colonel Alain Serge EDOU MVE, et le directeur administratif de la société Rainforest Management (RFM) Gabon, René MBOUNGA GUIBOUNGA, ont signé le 12 juillet 2024 au siège de l'Agence, un Accord de collaboration. Le protocole d'accord entend contribuer au maintien de l'intégralité de l'écosystème forestier national, l'un des axes majeurs du Plan National de la Transition (PNDT).

Ce partenariat d'une durée de cinq (5) ans, s'inscrit dans l'approche de l'appui, du conseil et du suivi technique de RFM et RFM GSEZ par l'AEAFFB dans les travaux de reboisement de leurs Concessions Forestières Sous Aménagement Durable, particulièrement dans les anciens parcs à bois des Assiettes Annuelles de Coupes (AAC) fermés à l'exploitation et cela,

conformément aux dispositions du décret N°1030, fixant les modalités de réalisation des travaux de régénération et de réhabilitation des sites dégradés.

Sur le plan social, ce protocole aura pour objectif, entre autres, l'élaboration et l'adoption de spécifications contractuelles ; la participation au développement social, économique et organisationnel des parties prenantes impactées par les activités de reboisement de RFM ; la prise en compte des mécanismes de sauvegardes sociales et environnementales dans les projets impliquant les communautés ; et le renforcement des capacités des parties prenantes impactées par les activités de RFM.

Sur le plan environnemental, il vise la conservation et la recolonisation des espaces dégradés, le soutènement des sols et la séquestration des stocks de carbone.

## L'AEAFFB joue sa partition dans le projet «MOVINGUI»



Le Directeur Général de l'Agence et l'Ancienne Administratrice Directeur Général de la CDC lors de la réception des travaux de déforestation du lot 1

**D**ans le cadre du Projet d'Aménagement urbain dénommé «MOVINGUI» développé par la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC) dans la commune de Ntoum, au lieu-dit Okolassi, la CDC a invité courant premier trimestre 2024, le Colonel Alain Serge EDOU MVE, Directeur Général de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) et son équipe, à l'opération de réception des travaux de déforestation du lot 1 (50 hectares) exécutée par la Société Groupe Concept.

Dans les approches collaboratives développées entre les deux entités administratives, la CDC a confié à l'AEAFFB, au regard de son expertise dans la conduite des travaux forestiers, une première mission de délimitation physique de cette su-

perficie en 5 lots. 4 de ces lots sont de 50 ha chacun. Des inventaires de la ressource forestière et d'identification des arbres à préserver (AP) présents sur le site ont été réalisés sur 1 lot de 185 ha.

Une première phase de déforestation à travers des opérations spécifiques a débuté en 2023, par le lot n° 1 (50 ha), dont la maîtrise d'oeuvre a été assurée par le Cabinet Groupe Concept (CGC), entreprise spécialiste des travaux de génie civil et tout corps d'état. C'est ainsi que la CDC a commis, l'AEAFFB comme l'organe de contrôle de l'ensemble des travaux de déforestation du lot 1. Pour mémoire, la déforestation est toute opération consistant à défricher une terre forestière ou à couper ou extirper ses végétaux ligneux en vue de changer l'affectation du sol.

### Signature du Contrat Annuel de Performance 2024 entre l'AEAFFB et l'Etat Gabonais

**L**e 04 mai 2024, l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) a signé un Contrat Annuel de Performance (CAP) pour l'exercice 2024 envers l'Etat Gabonais représenté par le Ministère des Eaux et Forêts et la Direction Générale des Forêts, responsable du Programme Gestion Durable des Eaux et Forêts.

Ce contrat est fondé sur le principe de la spécialité des tâches entre les organes chargés de l'orientation, de la conception et du contrôle, et ceux chargés de mener des tâches d'exécution pour la mise en oeuvre des politiques publiques. Il vise à améliorer la mise en oeuvre de la politique de gestion durable des Eaux et Forêts en faveur des acteurs du secteur.

Aussi, les objectifs assignés à l'Agence dans ce cadre sont le renforcement du cadre législatif, le renforcement des capacités des associations gestionnaires des forêts communautaires, l'évaluation du niveau de gestion des concessions forestières en vue de leur accompagnement pour la certification et l'état des lieux des mangroves dans la province de l'Estuaire. Il permettra d'évaluer l'efficacité des services offertes par l'Agence selon les moyens disponibles et ce dans une optique de l'efficacité de la dépense.

Un Comité de Suivi et Evaluation (CSE), qui se réunira une fois par trimestre, veillera à la bonne exécution des objectifs fixés et évaluera notre performance globale.





## Appui à l'Association Gestionnaire des Forêts Communautaires



Photo de famille avec toutes les parties prenantes de la mission

**D**ans le cadre de l'amélioration de la gestion durable des forêts communautaire avec pour viser le renforcement des capacités des associations gestionnaires des Forêts Communautaires (FC), la Direction Générale des Forêts (DGF) a confié tout récemment à l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêts Bois (AEAFFB), la mission d'appuyer techniquement l'association gestionnaire de la Forêt Communautaire «d'Ekouk-Engong».

En effet, l'appui technique délivré par l'Agence à l'Association de FC « d'Ekouk Engong » vise à réaliser les travaux de terrain nécessaires à la révision du Plan Simple de Gestion pour une Forêt Communautaire ayant obtenue une convention définitive. Il était question de redéfinir les limites cartographiques, de définir ensemble les activités qui devront être de nouveau menées dans la FC et faire une évaluation du potentiel

des ressources encore présentes dans la Forêt Communautaire. De manière spécifique, il s'agit de :

1. Matérialiser les limites de la Forêt Communautaire ;
2. Réaliser les inventaires multi ressources dans l'emprise de la FC ;
3. Réaliser l'Etude socio-économique des deux (2) villages de la FC.

Cet appui est exécuté en synergie avec les techniciens de la DGF, les représentants de la forêt Communautaire et l'ONG Brainforest.

Convient-il de souligner que cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Annuel de Performance (CAP) signé entre la DGF et l'AEAFFB.



## Participation de l'AEAFFB aux missions de vérification de la conformité du protocole d'inventaire d'aménagement des CPAETS



Opération de vérification de la conformité du protocole d'inventaire d'aménagement

**D**ans l'optique de consolider davantage les plans d'aménagement forestiers, outil institué pour la gestion durable des espaces forestiers au Gabon, organisé par le Ministère en charge des forêts. La Direction Générale des Forêts (DGF) a lancé une série de mission conjointe avec l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) sur la vérification de la conformité du protocole d'inventaire d'aménagement des Conventions Provisoire Aménagement Exploitation Transformation (CPAET) TOURO, MVOUNG, ETAMBO et KOUYE.

Ces missions de vérification de la conformité du protocole d'inventaire d'aménagement des CPAETs se sont déroulés respectivement dans les provinces de l'Ogooué Ivindo et le Woleu Ntem durant la période allant du 04 au 22 Juin 2024.

Ces missions consistent plus précisément pour l'équipe composée des agents de la DGF et de l'AEAFFB de vérifier l'azimut des layons, leur équidistance, leur positionnement et les opérations de marquage et de chainage des layons ; de vérifier la délimitation des placettes et sous-placettes et procéder au recomptage d'un échantillon des placettes dans chaque Unité Forestière Aménagement (UFA) en vue de la comparaison des essences inventoriées et de leur effectif.

Notons que, ces travaux de terrain s'inscrivent dans le processus de préparation du plan d'aménagement forestier, notamment les travaux d'inventaires, qui sont exécutés par le Concessionnaire qui garde le contrôle. Aussi, dans le cadre de ce projet, toutes les opérations sont effectuées conformément aux lois et règlements en vigueur au niveau national et le contrôle du projet est effectué par la DGF.





## Reboisement : la mise en oeuvre du Partenariat RFM GSEZ ET L'AEAFFB



Pépinière forestière du groupe RFM/GSEZ dans le village de Medang Nkoghe

**D**ans le cadre de la mise en oeuvre du « protocole d'accord » signé entre l'AEAFFB et le groupe RFM/RFM GSEZ le 12 Juillet 2024, une équipe de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) a effectué une mission du 15 au 16 Juillet 2024.

Cette mission a permis de faire un état des lieux des deux (2)

pépinières forestières du groupe RFM /RFM GSEZ disposant actuellement, de 7425 plants produits par le service sylviculture et régénération, répartis entre 19 essences (Okoumé et Bois divers) dans les villages de Medang Nkoghe et de Mbomao, respectivement situés dans les provinces du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Ivindo d'une part. D'autre part, d'identifier les sites pilotes qui serviront à la mise en terre d'environ 1200 plantules sur une superficie de trois (3)hectares.



## L'Agence apporte son Expertise Technique à la Société HUA JIA



conduite des travaux d'inventaires d'exploitation

**L**a Société HUA JIA a sollicité l'expertise technique de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt Bois (AEAFFB) pour la conduite des travaux d'inventaires d'exploitation dans son massif forestier à cheval entre les provinces de l'Estuaire et du Moyen Ogooué.

Cette activité s'inscrit selon les prescriptions de la loi 016/01 portant code forestier en République Gabonaise d'une part. D'autre part, à travers l'appui et le conseil technique délivré par l'AEAFFB aux opérateurs de la filière bois.

Pour conclure, cette opération menée avec les outils de légalité et de traçabilité implémenté au sein de l'Agence permettra de réaliser avec sur chaque Assiette Annuelle de Coupe, un inventaire en plein (100%) des arbres exploitables pour d'abord une connaissance précise des volumes exploitables par essence et qualité, une anticipation des choix de récolte en qualité et en quantité : définition des critères d'exploitabilité et enfin, une meilleure programmation des opérations d'exploitation forestière.





## SNBG et AEAFFB : Signature de conventions dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts



Ici, une séance de travail entre les équipes de l'AEAFFB et de la SNBG

**A** l'initiative de la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG), une Convention a été signée entre cette structure et l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) le 17 juin 2024.

Par cette Convention, la SNBG confie à l'AEAFFB l'exécution sur une concession, des travaux d'aménagement et d'inventaire d'exploitation de la Convention Provisoire Aménagement Exploitation Transformation (CPAET). La concession est dénommée : (1) « DOUIGNY SNBG » d'une superficie de 50 000 ha. Elle est située respectivement dans les provinces de la Ngounié et de la Nyanga .

Cette activité observe les prescriptions de la loi 016/01 portant code forestier en République Gabonaise et entre, dans le cadre de l'autonomisation de l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) à travers l'appui technique et le conseil aux concessionnaires forestiers.



Le partenariat établi sur la base de cette Convention permettra à la SNBG de produire mieux en forêt aménagée et de maîtriser les coûts de production forestière. Elle participera ainsi, de la meilleure manière qui soit, à la réalisation de l'optimisation de la forêt, l'un des axes majeurs du Plan National du Développement de la Transition (PNDT) initié par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI).

### Mise en conformité des bureaux d'études par l'AEAFFB

**L**a promotion des activités de la filière forêt-bois tient à cœur les plus hautes autorités de la République Gabonaise qui ont, il y a quelques années, pris l'option de mettre sur pied une structure dénommée "Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois", par le Décret No 1400/PR/MEF du 06 décembre 2011. Cette structure est le bras séculier du ministère en charge des forêts. Ses missions sont, entre autres, l'appui technique et des conseils, notamment en matières d'inventaire, d'aménagement, d'agrèage, de traçabilité des produits forestiers, de certification et de veilles économique, politique et stratégique.

C'est fort de cela que, le Général Maurice NTOSSUI ALLOGO, Ministre des Eaux et Forêts a, le 12 mars 2024, dans le cadre de la restauration des institutions et pour des raisons de souveraineté de l'Etat, instruit l'Agence de procéder à la mise en conformité des bureaux d'études exerçant dans les travaux d'inventaire et d'aménagement. Cette instruction a été exécutée.



## Industrie du bois : Amélioration de 10% de l'activité au 1<sup>er</sup> trimestre 2024



Les industries de transformation du bois enregistrent une amélioration de leurs performances industrielles et commerciales

**L'**activité des industries du bois a progressé de 10% à fin mars 2024, en glissement trimestriel. Telles sont les données produites par le ministère de l'Économie et des Participations, à travers sa dernière Note de conjoncture sectorielle. Analytant les performances de ce secteur, on note la bonne orientation de l'activité découlant à la fois de phénomènes endogènes qu'exogènes. Que ce soit le placage, le sciage ou le contreplaqué. Ces segments se sont plutôt bien comportés sur la période à l'étude.

Dans sa note de conjoncture sectorielle de la fin du mois de mars 2024, le ministère de l'Économie, concernant l'activité des industries du bois, qu'au niveau domestique, les opérateurs ont tiré profit d'un meilleur approvisionnement

en grumes et d'une consolidation de la demande. Le document explique que « cette performance a été réalisée dans un contexte de raréfaction de wagons pour l'acheminement de grumes et de suspension du renouvellement du Plan d'aménagement des opérations (PAO), sachant qu'il était arrivé à expiration pour de nombreux opérateurs ». Au niveau international, il y a eu de nouvelles commandes d'exportation en plus de celles qui existaient déjà, notamment en Chine.

De manière segmentée, le contreplaqué a gagné 25% par rapport au quatrième trimestre 2023. La Note fait savoir que cette performance s'expliquerait par la reprise de la demande, principalement en Chine et au sein de l'espace Union européenne (UE). En revanche, en glissement annuel, l'indice de production a

été de 18%. L'indice de production du sciage s'est quant à lui consolidé de 7% au cours du premier trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent. Là aussi, le texte souligne que cette situation s'explique par une demande bien orientée (commandes d'exportation) et une baisse des stocks de produits finis.

Quant au placage, l'indice de production s'est apprécié de 14% en glissement trimestriel. Le segment a également tiré profit du regain de la demande sous forme de rattrapage après deux trimestres consécutifs de baisse. En glissement annuel par contre, ajoute le document, la production se retourne de 13% du fait d'une demande d'exportation en-deçà du niveau enregistré sur la même période l'an dernier.





## L'AEAFFB, acteur majeur dans l'accompagnement des Opérateurs Économiques de la Filière Forêt-Bois



**L'**engagement du Gabon dans la préservation de son patrimoine forestier ne date pas d'aujourd'hui. Depuis les années 2000, le pays bénéficie d'appuis importants d'organisations internationales œuvrant dans les domaines de la gestion durable des ressources naturelles, notamment forestières. Ces appuis se sont traduits par des initiatives de promotion de pratiques de bonne gouvernance des forêts en vue, d'assurer l'attractivité du secteur, au double plans de l'exploitation et de la conservation de l'écosystème de la filière bois.

La dynamique relevée au début des années 2000 est parvenue en 2010, à un tournant décisif de la politique de gestion durable des forêts avec la mise en œuvre de la mesure d'interdiction d'exportation des grumes prise en 2009. Cette mesure a particulièrement montré la volonté politique de notre pays d'industrialiser le

secteur forêt-bois et de booster la production de bois transformé localement pour en tirer une plus-value.

La filière est en effet la deuxième activité de valorisation de ressources naturelles après le pétrole. Elle représente 20.000 emplois directs et 14.000 emplois indirects. Elle pèse 4% du PIB du pays et 60% des exportations hors pétrole. Le chiffre d'affaires de l'industrie du bois est passé de 184 milliards de FCFA à 704 milliards de FCFA (+282%) entre 2014 et 2022. La valeur des exportations de bois transformé a atteint quant à elle, 610 milliards de FCFA en 2022, permettant de fait, la création de plus de 6000 emplois supplémentaires depuis 2010.

Au terme de ces initiatives, le pays est devenu entre-temps, le 1er producteur africain de contreplaqués et le 6ème sur le plan mondial grâce à la transformation à 100% des grumes. Il s'agit là de la

preuve irréfutable de ce que l'Etat manifeste un intérêt important vis-à-vis de la filière bois et le met en œuvre.

### Consolidation des acquis

Les résultats sont certes probants, mais la réforme nécessite encore un coup d'accélération. Pour préserver ces acquis, les maintenir et les améliorer, l'Etat gabonais s'est engagé à accompagner la mutation des opérateurs de la filière à l'aide d'un soutien institutionnel, et via la recherche de financements nationaux et internationaux. Conscient de lui assurer un devenir créateur de richesses sans pour autant obérer sa capacité à fournir les richesses de demain, (enjeu essentiel pour le pays), plusieurs initiatives portées par l'Agence d'Exécution des Activités de la Filière Forêt-Bois (AEAFFB) ont ainsi vu le jour. On cite entre autres : (1) le Projet d'Aménagement des Petits Permis Forestiers Gabonais (PAPPG),



; (2) le Bureau Industrie du Bois, ; (3) le Projet de Développement des Forêts Communautaires au Gabon, (4) le Projet d'appui à la relance du processus FLEGT, (5) le Projet de Développement d'un Système d'Inventaire des Ressources Forestières Nationales, (6) le Projet d'Appui à l'Apiculture dans les Forêts Communautaires au Gabon, (7) le Projet Appui à la Filière Forêt Bois (PAFFB), et le Système National de la Traçabilité des Bois du Gabon (SNTBG). Toutes ces initiatives s'inscrivent dans l'optique de l'accompagnement des opérateurs économiques de la filière et des communautés locales.

### Approche envisagée

Face au constat de la difficulté des opérateurs forestiers à s'inscrire dans les démarches d'aménagement, de traçabilité des produits forestiers, de certification et de reboisement, l'Administration forestière a pris conscience de la nécessité de soutenir techniquement les entreprises forestières opérant dans des concessions aménagées (ou celles qui sont en passe de l'être), ainsi que des industriels cherchant à garantir légalement leurs approvisionnements en grumes.

L'AEAFFB, bras séculier de cette Administration et sous ses instructions, a reçu mandat de mettre en place une plateforme de services adaptés aussi bien aux concessionnaires forestiers qu'aux

industriels installés, pour permettre à ces derniers de : produire mieux en forêt aménagée, de maîtriser les coûts de production forestière et garantir des approvisionnements en bois légaux, de garantir l'accès durable aux marchés et de rester à la pointe des exigences nouvelles de la gestion forestière durable grâce à son accompagnement.

De manière spécifique, l'AEAFFB accompagnera les entreprises manifestant le besoin annuellement de prendre des décisions sur les aspects évoqués, ci-dessus, et de programmer des productions en grumes, au travers d'opérations de délimitation et d'inventaire d'exploitations. Ceci se fera en recourant à l'utilisation d'outils modernes de cartographie et d'élaboration de Plans annuels d'opérations. Elle assurera aussi, continuellement, le suivi de l'exploitation et de la traçabilité, celui des rapports de production forestière et celui du suivi post exploitation. Elle contribuera enfin à la mise en œuvre des normes Exploitation à Faible Impact et à la formation du personnel.

### Impacts attendus

De cette approche envisagée par l'AEAFFB, découlera un certain nombre d'impacts. Ils seront respectivement d'ordres économique, social et environnemental.

Sur le plan économique, l'Agence par-

ticipera, à travers l'amélioration de la compétitivité des entreprises et la contribution au Produit Intérieur Brut National (PIB). Sur le plan social, il est permis d'indiquer que l'amélioration de la compétitivité des entreprises contribuera également à l'augmentation du nombre d'emplois directs et indirects dans la filière. La dimension environnementale fait penser que « les prescriptions de gestion durable seront mieux mises en œuvre, y compris celles relevant des préoccupations environnementales sur les concessions forestières et l'amélioration des processus de production permettra aux entreprises de réaliser de meilleurs rendements matière, et ainsi de diminuer l'impact sur les forêts naturelles ».

La présence permanente de l'AEAFFB dans l'écosystème des activités forestières garantit donc un service de proximité. L'appui et le conseil techniques assurés depuis son siège à Libreville ou sur les travaux de terrains, assurent une garantie supplémentaire de réussite aux projets formulés par les opérateurs de la filière bois. Ils permettent à ces différents partenaires de bénéficier de toutes les technologies de développement interne grâce à ses importants investissements en recherche et développement.

Le regard actuel que l'AEAFFB porte sur l'accompagnement des Opérateurs économiques de la filière Forêt-Bois est adossé au Plan national du développement de la Transition (PNDT) initié par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI). Ce Plan décrit la vision stratégique de développement que le Gouvernement entend réaliser dans le secteur. L'objectif recherché par celui-ci est d'augmenter la contribution de la filière Forêt-Bois dans le PIB.

Cette stratégie se construira au cours des cinq prochaines années, autour de trois axes majeurs : (1) la réalisation de l'optimisation de la forêt, (2) le maintien de l'intégralité de l'écosystème forestier national et (3) la lutte contre l'exploitation forestière illégale. L'équipe managériale actuelle a pour mission de réaliser cette construction.

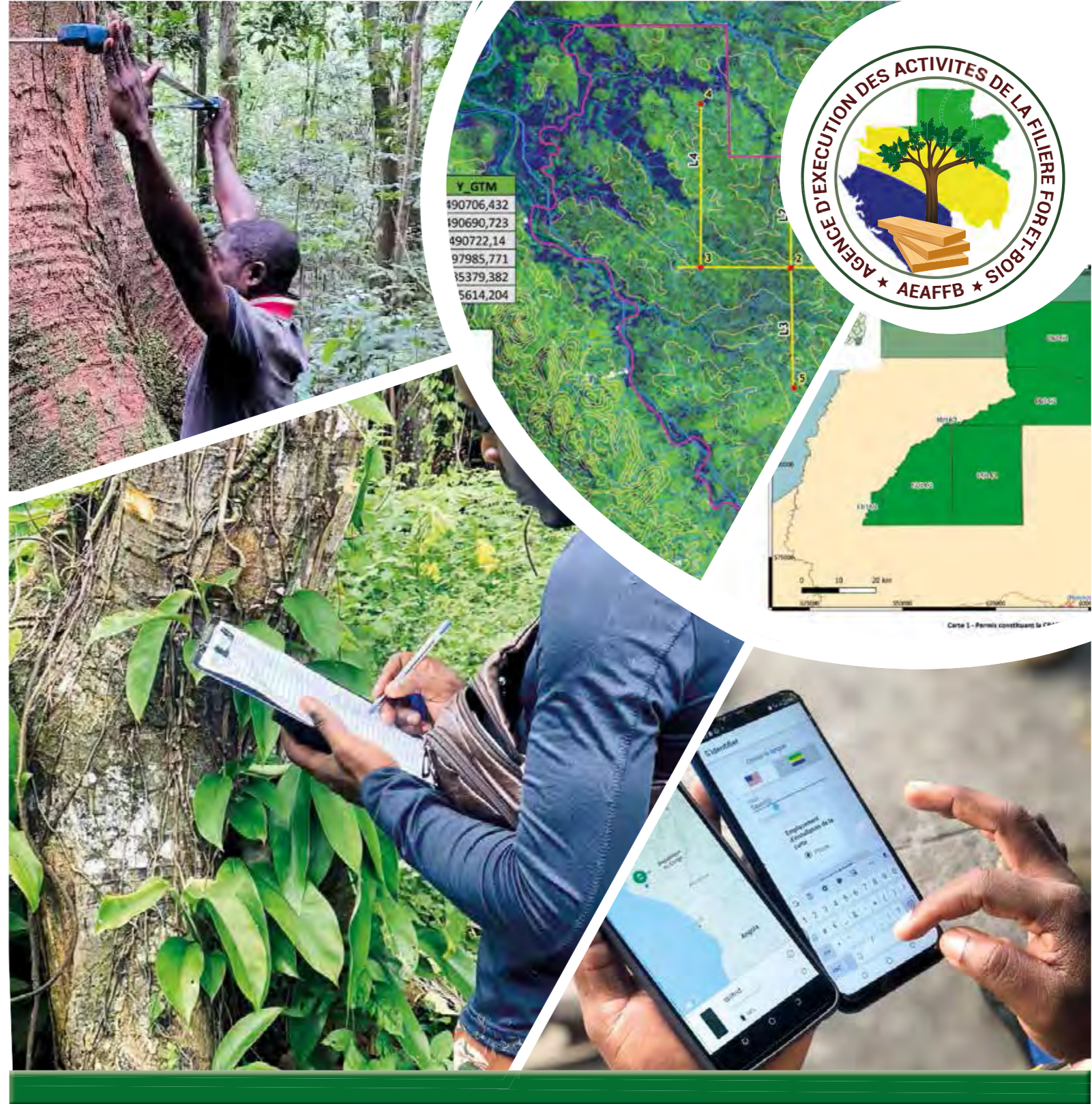






## Un service **ADAPTE** de sous-traitance offert par l'AEAFFB aux Concessionnaires Forestiers et aux Industriels du Bois installés au Gabon

| ANNUELLEMENT DECIDER ET PROGRAMMER LES PRODUCTIONS EN GRUMES   | CONTINUELLEMENT SUIVRE ET AMELIORER   |
|--|---|
| <p><b>DELIMITATION – INVENTAIRE D'EXPLOITATION</b></p> <p>Sur chaque Assiette Annuelle de Coupe, Inventaire en plein (100%) des arbres exploitables pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une connaissance précise des volumes exploitables par essence et qualité</li> <li>• Une anticipation des choix de récolte en qualité et en quantité : définition des critères d'exploitabilité</li> <li>• Une meilleure programmation des opérations d'exploitation forestière</li> </ul>  | <p><b>NORMES TECHNIQUES INTERNES ET FORMATION</b></p> <p>Description des règles à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation forestière à impact réduit</li> <li>• Suivi des opérations et traçabilité : enregistrement des activités et productions</li> <li>• Formation du personnel à la mise œuvre de ces normes</li> </ul>  |
| <p><b>CARTOGRAPHIE – SIG</b></p> <p>Outil moderne pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une localisation précise de la ressource exploitable</li> <li>• Une maîtrise des contraintes d'exploitation</li> <li>• Un tracé optimal des routes forestières et pistes de débardage</li> <li>• Un suivi précis des activités</li> <li>• Une traçabilité des produits</li> <li>• Une diminution de l'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement</li> </ul>   | <p><b>SUIVI DE L'EXPLOITATION ET TRACABILITE</b></p> <p>Concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de tableaux de bord de suivi des productions, des flux et des stocks</li> <li>• Contrôle du respect des règles d'exploitation forestière</li> <li>• Identification des oublis de bois et des pertes</li> <li>• Mise en œuvre d'une chaîne de traçabilité des bois</li> <li>• Mise en œuvre des outils de gestion sociale externe des opérateurs forestiers</li> </ul>   |
| <p><b>REDACTION ET DEPÔT DU PLAN ANNUEL D'OPERATION (PAO)</b></p> <p>Outil de gestion basé sur l'inventaire d'exploitation fournissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les prévisions de récolte</li> <li>• Le parcellaire d'exploitation</li> <li>• Une cartographie précise</li> <li>• Le tracé prévisionnel des routes, des pistes et des parcs à grumes</li> <li>• Le programme d'intervention détaillé</li> <li>• La définition des moyens à mettre en œuvre (humains et matériels) pour la réalisation du PAO.</li> </ul> | <p><b>SUIVI POST EXPLOITATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des travaux de fermeture des routes</li> <li>• Suivi des opérations de démantèlement des ponts et des buses</li> <li>• Mise en place des méthodes de protection des berges et cours d'eau</li> <li>• Suivi des travaux de reboisement et de plantation forestière</li> </ul> <p><b>RAPPORTS DE SUIVI DES PRODUCTIONS FORESTIERES</b></p> <p>Documents destinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A l'entreprise : états de productions et des stocks aux étapes clés, bilans mensuels et annuels de production</li> <li>• A l'administration forestière : Etats trimestriels des productions de grumes, bilans annuels d'exploitation et bilans de fermeture d'exploitation des AAC.</li> </ul> |



A l'AEAFFB nous garantissons une acquisition de la connaissance de la ressource quantitative et qualitative : Cartographie de la Concession, Inventaires d'Aménagement et d'Exploitation.

*Adressez-vous à nos services pour tout projet concernant les travaux d'inventaires et d'aménagement forestier.*





# COMMUNIQUE



Une publicité dans FORÊT-BOIS est un excellent moyen d'atteindre la cible des décideurs de la filière bois qui en sont des lecteurs assidus. Les professionnels de la filière bois ont la particularité d'être des passionnés, ce que confirme l'importance du lectorat. Selon vos objectifs et moyens FORÊT-BOIS vous propose une gamme étendue de produits de communication. Mblolo je test !

## Encarts publicitaires

Les encarts (page, demi-page et quart de page) en couverture, à la Une ou dans le Focus sont idéals pour promouvoir un nouveau produit/service.

## Rédactionnel

Pour des besoins plus spécifiques, nos rédacteurs spécialistes de la filière peuvent écrire à la demande des publi-reportages

de présentation de votre entreprise en trouvant les mots justes, aptes à susciter l'intérêt des lecteurs pour vos produits et services.

## Annonces classées

Les annonces classées, regroupées en fin du support en raison de leur coût réduit, se prêtent parfaitement à des offres récurrentes de produits et services ainsi qu'au recrutement de personnel et cessions d'entreprises...

## Nous contacter / Devenir annonceur

Quartier Bas de Gué Gué  
BP : 12278 Libreville  
(Gabon)-Tél : +24101442583  
Email : [contact@agence-foretbois.com](mailto:contact@agence-foretbois.com)  
Site Web : [www.agence-foretbois.com](http://www.agence-foretbois.com)



Un écosystème  
au service de  
l'industrialisation  
du Gabon.



Gabon Special Economic Zone

Galerie Tsika  
BP 13559 - Libreville, Gabon  
Tel : +241 66 00 60 78  
Email: [gsez@arisenet.com](mailto:gsez@arisenet.com)  
[www.gsez.com](http://www.gsez.com)

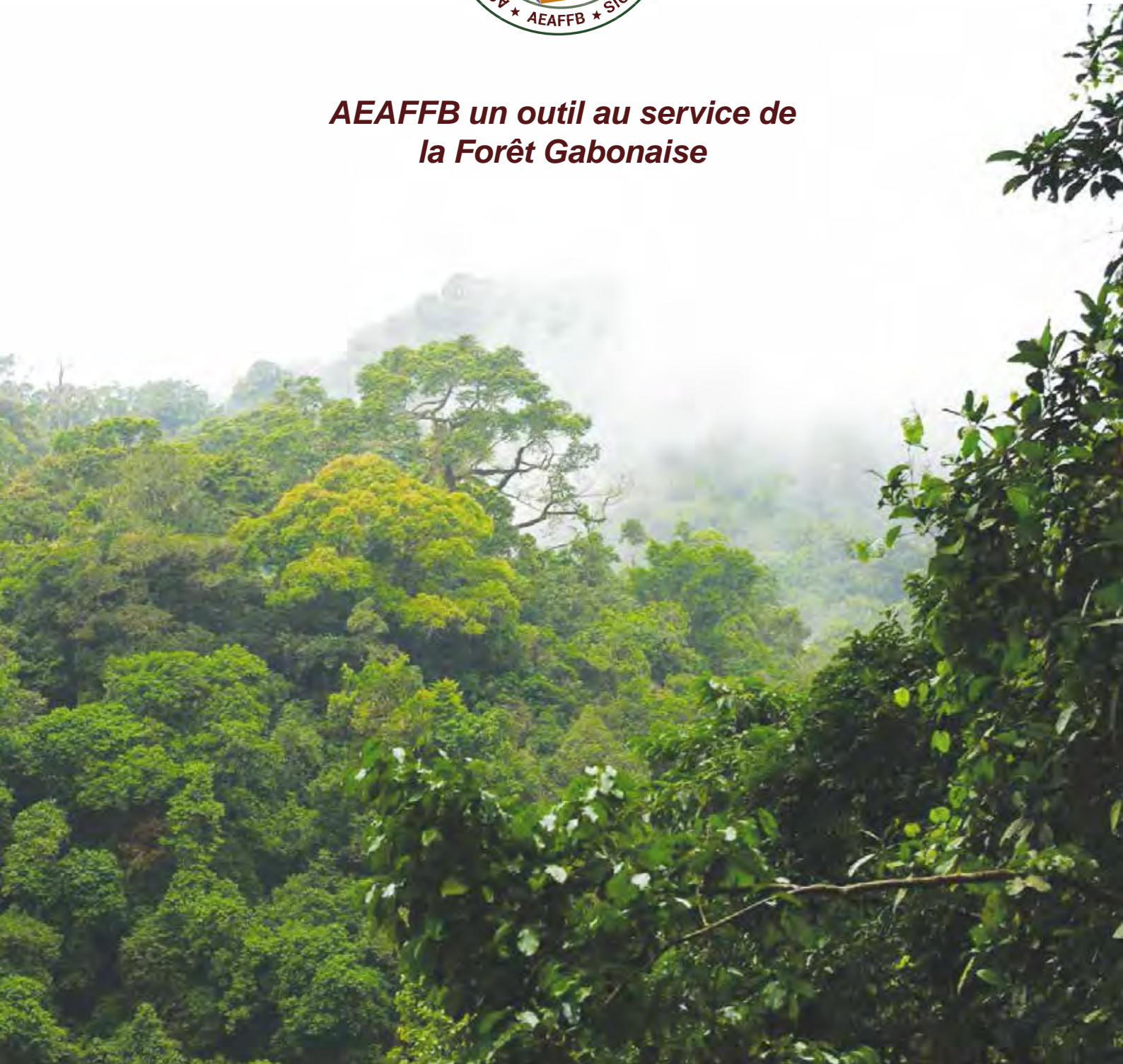
«Tout est réuni au sein de la ZIS de Nkok pour entrainer projets et réalisations de qualité. Cette Zone est un outil pour la valorisation du savoir-faire du Gabon.»







## ***AEAFFB un outil au service de la Forêt Gabonaise***



 : Agence d' Execution des Activites de la Filiere Forêt-Bois

 : Agence d' Execution des Activites de la Filiere Forêt-Bois

 : Agence d' Execution des Activites de la Filiere Forêt-Bois